

ARRETE DU MAIRE N° 2023-050
**ARRETE D'ANNULATION DES FONCTIONS DE REGISSEUR ET DE REGISSEUR
SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Le Maire de la commune de MAIGNELAY-MONTIGNY,

- VU l'arrêté en date du 29 juin 2012, portant nomination du régisseur et du régisseur suppléant de la régie de recettes du marché hebdomadaire
- VU l'arrêté en date du 19 juillet 2023 portant suppression de la régie de recettes du marché hebdomadaire
- VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 juillet 2023

ARRETE

Article 1er : Les fonctions et régisseur titulaire de M. Alain EVRARD domicilié à MAIGNELAY-MONTIGNY (Oise) pour la régie de recettes du marché hebdomadaire prennent fin à la date du présent arrêté.

Article 2 :
Les fonctions de régisseur suppléant de M. Thierry CANNY domicilié à MAIGNELAY-MONTIGNY (Oise) pour la régie de recettes du marché hebdomadaire prennent fin à la date du présent arrêté.

Article 3 :
Monsieur le Maire de MAIGNELAY-MONTIGNY et le comptable assignataire de ST-JUST-EN-CHAUSSEE sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

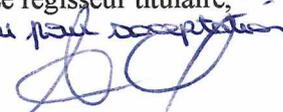
Fait à Maignelay-Montigny, le 19 juillet 2023

Le Maire,


Denis FLOUR



Le régisseur titulaire,*

Vu pour acceptation

Alain EVRARD

Le régisseurs suppléant,*

VU pour acceptation

Thierry CANNY



Faire précéder la signature de la mention « Vu pour acceptation »

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 060-216003715-20230719-19JUIL23_02-AR